

Bulletin n°28 octobre 2020

LE PENSEUR 21



Pensées syndicales et fraternelles à notre copain de la CGT, Richard GUENIN, décédé le 25 septembre dernier.

Il a œuvré au sein de notre section, en tant que membre de la CE et du CHS. Il était militant dans l'âme, plein de convictions pour une société plus juste.

Les Lignes directrices de gestion en matière de mutation et de mobilité

La CGT a assisté aux deux derniers groupes de travail sur leur déclinaison. Il en ressort que les règles de mutations qui s'appliqueront à partir de 2021 à la DGFIP sont essentiellement guidées par les besoins des services en créant de la précarité et en ôtant toute visibilité aux agents sur leur avenir. **L'administration fait de l'ancienneté administrative un critère subsidiaire de sélection des candidats à mutation.** Elle multiplie les postes aux choix et instaure des mouvements au fil de l'eau selon son bon vouloir. Elle fixe des délais de séjour minimum et maximum en fonction de l'attractivité des postes. **Elle remet en cause les priorités qui ne relèvent pas de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 (concubinage, garde alternée, soutien de famille, agent dont le conjoint est en situation de handicap).** Les règles de promotions qui seront examinées dans les prochains groupes de travail subiront le même démantèlement. La CGT Finances Publiques est opposée à la loi de transformation de la fonction publique qui supprime les CAP en matière de promotion et de mobilité (mutations et 1ères affectations) gage de transparence et de défense individuelle dans un cadre collectif. **Elle rappelle son attachement aux anciennes règles de mutations (même si elles n'étaient pas parfaites) qui permettaient de concilier convenances personnelles et nécessités de service.**

Mémento de la fiche de signalement

Qui doit l'utiliser ? La victime de l'agression, ou en cas d'incapacité un témoin, un collègue de travail ;

Quand ? Dans les plus brefs délais après l'agression.

Procédure : il faut remplir l'imprimé prévu à cet effet, accessible depuis la page d'accueil d'Ulysse 21, (au milieu de la page à droite), en servant tous les cadres du recto qui ne sont pas grisés, et en cochant les cadres qui correspondent à la situation. Vous pouvez ajouter des commentaires sur une feuille annexe si les cadres sont insuffisants.

A qui la transmettre ? : à l'assistant de prévention (caroline.alvarez@dgfip.finances.gouv.fr), qui se chargera de transmettre le document aux différents acteurs concernés.

Vous n'avez donc aucune obligation de passer cette fiche par votre chef de service ; Cependant, si vous avez de bonnes relations avec lui, il est préférable de l'avertir de votre démarche.

La fiche de signalement est un outil indispensable pour faire remonter efficacement un mal-être ou des difficultés rencontrés, car notre Direction doit rendre des comptes en haut-lieu quant à ces fiches. Plus le nombre de fiches sera important pour dénoncer un problème récurrent, plus la Direction se verra obligée d'entendre la souffrance des agents et de mettre des moyens efficaces en œuvre pour solutionner le problème, car la Centrale en sera informée et demandera des comptes.

ACTUALITES : LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Le Projet de Loi de Finances 2021 (PLF) a été présenté en conseil des ministres ce lundi 28 septembre 2020. Le Gouvernement s'obstine à vouloir idéologiquement baisser les impôts (et principalement ceux des entreprises) et se prive en réalité de recettes qui seraient utiles quotidiennement à la collectivité et aux citoyens les plus modestes :

- 10 milliards d'euros de baisse d'impôts pour les entreprises avec la suppression d'impôts dits de production ;
- 3,7 milliards d'euros en moins pour les sociétés (encore) avec la poursuite de la baisse de l'Impôt sur les sociétés (pour rappel, les entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires devraient voir passer leur taux de 33,3 % en 2019 à 25 % en 2022).

- 2,4 milliards d'euros en moins pour les 20 % les plus aisés des particuliers avec, dès l'an prochain, la suppression d'un tiers de leur taxe d'habitation dès 2021 (jusqu'à sa suppression totale en 2023).

Bruno Le Maire se vante d'une baisse des impôts de 45 milliards d'euros (par an) depuis le début du quinquennat. Mais la recette libérale est connue : dans un premier temps, on se prive de recettes budgétaires et ensuite on taille dans les dépenses sociales pour « rééquilibrer les comptes ». Dans ce domaine, les premières annonces ne se sont pas faites attendre : reprise rapide de la réforme des retraites, mise en œuvre de la réforme des APL au 1er janvier 2021.

Le gouvernement prévoit également de prélever 1,3 milliards d'euros dans la trésorerie d'Action Logement (ex-1 % Logement et plus important bailleur social) pour boucler le projet de loi de Finances.

Dans un contexte de crise qui a révélé combien le manque d'argent public avait été dévastateur dans le domaine de la santé, est ce bien judicieux d'axer un plan de relance sur des aides destinées aux entreprises et aux particuliers les plus aisés ? N'aurait-il pas été plus judicieux de revaloriser le SMIC, dans l'optique d'une économie plus responsable ?

L'info du mois

Arbre de Noël

D'après un communiqué du Zénith, confirmé par le service de l'action sociale, le spectacle pour Noël sera annulé.

L'argent dédié au spectacle sera redistribué aux enfants.

La phrase du mois



la blague du mois



La P'tite Recette de la Cégette : Le Coulant au chocolat d'Amel

Ingrédients : 125 g chocolat pâtissier noir, 2 œufs entiers, 125 g de beurre mou, 75 g de sucre et 80 g de farine

Préparation : Préchauffer le four à 180° C ; faire fondre le chocolat au micro-onde en plusieurs fois ; casser les 2 œufs et fouetter avec le chocolat fondu ; ajouter le beurre mou et bien fouetter le tout ; ajouter le sucre et la farine et fouetter l'ensemble jusqu'à obtenir une pâte semi-épaisse ; remplir 4 ramequins chemisés (enduit de beurre et de farine) ; enfourner 8 à 9 minutes selon votre four. C'est prêt !



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site